

Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes
Service Action Culturelle et Animations festives
Domaine des Finances

DÉCISION MUNICIPALE n° 2025-07-26

Objet : fixation de tarif d'un spectacle

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-07-022-a du 3 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil municipal au maire ou en cas d'empêchement à un adjoint dans l'ordre des nominations, notamment l'alinéa 2,

DÉCIDE

- de fixer le tarif du concert HITS 90 2000 prévu le 23 août 2025 au théâtre de verdure du Mont-Cotton à 10€, gratuit pour les moins de 12 ans.

Une commission de 0,50€ sera encaissée pour chaque billet vendu en ligne.

La jauge de ce concert s'élève à 2000 places

- d'imprimer les billets pour toute vente sur place via le logiciel de billetterie Tickboss.

Chaque billet sera distingué par une numérotation et sera composé de 2 parties (une souche et une partie pour le spectateur). Un QR code y apparaîtra et sera scanné lors de l'accès à la salle.

Sur chaque billet seront inscrits : le nom de la mairie, le nom de la régie, le nom de l'artiste et/ou l'intitulé du spectacle, la date et l'horaire, le lieu, le numéro d'ordre du billet, le tarif conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 50 série B de l'annexe à l'arrêté du 5 octobre 2007, à l'exception des billets pour les spectacles gratuits.

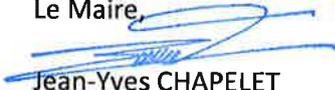
Ces billets seront vendus :

- en prévente dans le cadre de conventions de mandat (sites en ligne : www.vostickets.net/billet/FR/catalogue-BAGNOLS_SUR_CEZE, www.fnac.com, www.ticketmaster.fr)
- sur place, 1 heure avant le spectacle, dans le cadre de la régie de recettes « animation et promotion de la ville »
- Le 1^{er} jeudi de chaque mois au bureau du service Actions Culturelles et Animations Festives dans le cadre de la régie de recettes « animation et promotion de la ville ».

Fait à Bagnols-sur-Cèze,

Le 23/07/2025

Le Maire,


Jean-Yves CHAPELET

